

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le 9 juillet à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2018

Présents : Mrs DRU – GEORGES – Mmes JONIER – ROLLET – CLAIRE – ROTA – Mrs TAMIN – BAILLON – SAYROUX.

Absents excusés : Mmes FOND – PAPON – LAUR – Mrs GROULARD – GACON - PIQUET

Secrétaire de séance : Monsieur BAILLON Jean-Paul

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code des collectivités territoriales :

Mandant : Monsieur Cyril GROULARD – Mandataire : Monsieur Georges DRU

Mandant : Monsieur Thierry GACON – Mandataire : Mme Michelle JONIER

1 – PROJETS M.S.P.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'une maison de santé pluridisciplinaire « Rue de Froideville » et présente l'avant-projet définitif.

Il l'informe de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région et lui demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet présenté,
- Décide de solliciter une subvention auprès de la Région,
- Autorise par conséquent Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter d'autres subventions (Département – Etat).

Monsieur le Maire rappelle ensuite que des bureaux d'études ont été consultés pour les missions SPS – contrôle technique et mission de géotechnicien.

Après ouverture des plis, Monsieur le Maire propose de retenir, les offres les plus avantageuses économiquement soit :

- Mission SPS : SOCOTEC
- Mission de contrôle technique : ALPES CONTROLES
- Mission de géotechnicien : SIC INFRA

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité approuve les différentes offres proposées.

Par délibération du 13 mars 2018 il a été approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par la SELARL D'ARCHITECTURE FOURNEL-JEUDI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, suite à la dissolution de la SARL Christian HEROLD qui intervenait en tant que BET Fluides, qu'il y a lieu d'établir un avenant au nom de Monsieur Christian HEROLD possédant désormais le statut d'auto entrepreneur.

Approuvé par le Conseil municipal.

2 – MISE EN PLACE DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes seront tenues de réceptionner les demandes d'urbanisme sous forme numérique à compter du 7 novembre 2018.

Pour répondre à cette obligation, la Commune en lien avec toutes les communes adhérentes au service commun d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS) de Roannais Agglomération, a procédé à l'acquisition et au déploiement d'un télé-service : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).

Considérant qu'il appartient à la Commune d'approuver le règlement en vigueur pour les usagers définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme, via le GNAU,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique de la commune, des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement définissant les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique de la commune, des demandes d'autorisation d'urbanisme.

ADHESION FRANCECONNECT :

Considérant que la commune doit publier un acte réglementaire, autorisant la mise en œuvre d'un ou de plusieurs télé services publics ;

Considérant que la commune pourra utiliser les services de « FranceConnect », totalement gratuits, pour simplifier les démarches en ligne des usagers ;

Considérant que l'identification d'un usager est requise exclusivement pour accomplir une démarche administrative individuelle, et qu'aucun traitement de données à caractère personnel ne peut être imposé à l'internaute pour accéder à une information générale ;

Considérant que les données personnelles, traitées dans le cadre de « FranceConnect », ne doivent pas être utilisées pour alimenter d'autres fichiers, ni pour constituer un « fichier de population » ;

Considérant que le dispositif « FranceConnect » est facultatif, et qu'il est nécessaire de maintenir une voie alternative pour accéder au même service public ;

Considérant que les usagers disposent d'un droit d'opposition, pour motif légitime, sauf si l'acte réglementaire portant création du télé service proposant de recourir à « FranceConnect » en dispose expressément autrement ;

Considérant que les personnes concernées bénéficient de droits d'accès, de rectification et de suppression auprès de différents services :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat, DINSIC ;
- Précise que l'adhésion est pour une durée indéterminée et n'implique aucun coût.

3 – RESTAURANT SCOLAIRE

Il est présenté le bilan du restaurant scolaire qui fait apparaître un déficit plus important que l'année précédente.

Après délibération, le conseil municipal décide toutefois de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 qui restent fixés à : Forfait mensuel 50€ - repas occasionnel 4,50€

4- GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire communique le courrier de l'association Familles Rurales concernant la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Après examen de cette demande, le conseil municipal décide de maintenir les horaires de l'an passé et émet un avis défavorable pour que l'agent communal remplace une salariée de l'association familles rurales les vendredis matin.

5 – REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter les remboursements d'assurance pour :

- La borne wifi du camping – surtension suite orage d'un montant de 191,97€ après déduction de la franchise,
- Le dégât des eaux dans un logement de la gendarmerie d'un montant de 1160,19€ correspondant à l'intégralité des dommages.

6 – CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Il est présenté le projet de création d'un conseil municipal d'enfants. Les enfants concernés seraient ceux fréquentant les classes de CM1-CM2.

Ce projet ne pourra aboutir que s'il recueille un avis favorable du conseil municipal, des parents et enseignants.

Après discussion, il s'avère que le projet ne fasse pas l'unanimité et ne pourrait ne pas se concrétiser.

7 – ORGANISATION DU 13 juillet 2018

Il est rappelé que le feu d'artifice sera tiré comme chaque année au stade municipal et sera précédé de la retraite aux flambeaux.

Cette année à 21H00, sur la place du Petit Louvre, se tiendra un spectacle de rue « Cirque et music », en partenariat avec Noëtika et la participation de la société musicale « Les Copains d'Accord ».

8 - DIVERS

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du broyeur DESVOYS référencé sous le n°114 et approuve une décision modificative budgétaire liée à cette vente.

Il est communiqué le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017. Ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture du public.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de soutien de la commune de POMMIERS. Il les informe que cette commune rencontre actuellement des difficultés suite à la décision de deux salariés d'attaquer la Commune devant le Conseil de Prud'hommes.

Après délibération, le conseil municipal décide d'apporter son soutien et versera, en cas de condamnation définitive par le Tribunal, la somme de 300€ à la Commune de POMMIERS.

Remerciements de l'association « Boules des Cheminots » - de l'Amicale des Donneurs de Sang, FNACA – ADMR pour le versement de la subvention communale.

Remerciements de l'association DEGEL pour le prêt de la salle ERA lors de la présentation des spectacles sur la commémoration de la guerre 14-18.

L'inauguration des trois maisons du lotissement est prévue le mardi 4 septembre 2018 à 17h00.

Un pot de départ sera organisé suite à la cessation d'activité d'un personnel communal qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2018.